

Initiatives ministérielles

contre lui, car on sait que certaines régions appuient davantage certains partis que d'autres, et cela pourrait avoir causé de l'inquiétude dans les rangs gouvernementaux.

Je ne sais pas exactement quelle en est la raison, mais quoi qu'on fasse, nous avons déjà retardé de trois ans un exercice qui aurait dû se faire dans les meilleurs délais et nous nous apprêtons à le reporter encore de deux ans. D'ici là, d'autres élections auront eu lieu.

Je crois que c'est une erreur que de reporter ce qui devrait être une révision indépendante, et j'insiste sur le mot indépendante. Le premier amendement que nous avons proposé au projet de loi prévoit qu'un rapport serait déposé. Si nous devons nous ingérer, faisons au moins en sorte que cette mesure puisse s'appliquer avant les prochaines élections fédérales.

Je crains que la Colombie-Britannique, la province qui croît le plus rapidement et qui devrait déjà compter deux ou trois sièges supplémentaires, n'entre dans le prochain siècle avec le même nombre de sièges et la même répartition qu'en 1981. Depuis cette année-là, plus de 40 000 Canadiens, surtout en provenance de l'Ontario, se sont établis en Colombie-Britannique. Il y a un mouvement de la population vers l'ouest. En outre, 35 000 autres personnes sont venues de l'étranger. Nous accueillons 20 p. 100 de tous les immigrants qui arrivent au Canada, de sorte que la population de la Colombie-Britannique ne cesse d'augmenter. Elle croît à un rythme plus rapide qu'ailleurs au Canada et, pourtant, sa représentation proportionnelle restera comparable à celle des années 80.

Les habitants de la Colombie-Britannique ont dit que cette représentation est injuste et non proportionnelle et qu'elle aura pour effet d'éloigner la base du pouvoir des centres de population croissante pour la laisser dans les régions de l'est, dont certaines ont eu l'amabilité de nous envoyer leurs habitants pour peupler la Colombie-Britannique.

Je ne suis pas certain que le gouvernement ait cette intention en déposant ce projet de loi. Je ne suis pas sûr qu'il veuille maintenir la base du pouvoir dans les régions où il possède la majeure partie de ses sièges. Je ne sais pas au juste pourquoi il agit ainsi.

Mais je reviens à cette notion d'impartialité. Les Canadiens doivent accepter le fait qu'il existe un processus de révision des limites des circonscriptions électorales et que les gens qui siègent à la commission ne sont pas à la solde de partis politiques; ils doivent en être convaincus. Ces gens travaillent non pas pour le compte d'un parti ou d'un autre, mais dans l'intérêt de la démocratie. À mon avis, on contrecarre le processus, surtout si on le retarde de deux ans, ce qui veut dire que la répartition actuelle vaudrait encore pour les prochaines élections.

Alors, bien sûr, j'appuie notre première modification, qui permettra d'appliquer le processus en temps plus opportun et d'apporter avant les prochaines élections les changements que le gouvernement estime nécessaires. Je pense qu'il serait possible de désamorcer la situation à cet égard. Nous accepterions plus facilement certaines dépenses si nous étions sûrs que le gouvernement envisage un règlement quelconque en temps utile. J'es-

père qu'il examinera à fond cette première proposition de modification.

• (1145)

De plus, il y a cette problématique des coûts dont j'ai parlé plus tôt. Les travaux effectués par la commission en 1991 et en 1992 ont été une pure perte de temps et d'argent. En ce qui concerne le processus en cours, nous avons tous reçu par le courrier ou par le truchement des journaux une proposition de réaménagement des circonscriptions électorales. On m'a déjà prié de faire connaître mon avis à la commission à ce sujet. J'ai quelques idées là-dessus. Tout le monde est invité à en faire autant.

On a organisé les réunions en question. On les a annoncées. La publicité dans les journaux a permis de faire connaître les changements proposés à chaque foyer canadien, et ce, à grands frais. Cette dépense n'a rien donné. Les membres de la commission ont perdu leur temps et nous, notre argent.

Je veux bien croire qu'un montant de cinq millions de dollars n'est pas la mer à boire aux yeux de certains, mais des gens ont dit un jour en quittant le Parlement: «Un milliard par-ci, un milliard par-là, et l'on obtient vite une jolie somme!» Le gouvernement devrait peut-être se dire que toute dépense de cinq millions de dollars représente une jolie somme, et non pas une poignée de gros sous, et que c'est gaspiller beaucoup d'argent si c'est en pure perte.

J'aimerais ajouter, en terminant, que c'est pour toutes les raisons que j'ai invoquées plus tôt, et surtout parce que tout cela a été fait en catimini, à toute vapeur, sous le coup de la clôture, que j'en ai gardé une amertume. J'espère que le gouvernement acceptera un amendement qui fera en sorte que la révision entre en vigueur avant la tenue des prochaines élections afin de rétablir la réputation d'impartialité de la commission chargée de réviser les limites des circonscriptions électorales.

[Français]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Il me fait plaisir d'intervenir sur ce débat, monsieur le Président, compte tenu du fait que je n'ai pas eu la chance de faire des représentations en cette Chambre lors du premier débat, étant donné que la guillotine est tombée et que je devais venir un petit peu plus tard.

Par l'intermédiaire de la motion présentée par le Parti réformiste, j'aimerais vous parler un peu de mon comté et vous dire pourquoi cet amendement proposé par le Parti réformiste n'est pas applicable ou illogique.

La principale motion a pour but de raccourcir la suspension de l'application de la loi de 24 à 12 mois et de supprimer les articles 3 et 4 dudit projet de loi. Étant d'accord qu'il faudra plus de 24 mois pour corriger l'illogisme de plusieurs comtés modifiés, vous comprendrez que je suis contre le fait de raccourcir la période de suspension de ladite loi.

Je vais vous dire également pourquoi je suis contre ce raccourcissement de 24 à 12 mois. Le comté dans lequel j'ai grandi s'est appelé à tour de rôle Berthier—Maskinongé, Berthier—Maskinongé—Lanaudière, et finalement Berthier—Montcalm. Le comté s'est tassé géographiquement de gauche à droite sans